



HARMONIE MUTUELLE SIGNE UNE CONVENTION ÉLARGIE AVEC LA GARDE NATIONALE POUR FACILITER L'ENGAGEMENT DE SES SALARIÉS RÉSERVISTES

Paris, le 21/01/2026 – Partenaire de la Garde nationale depuis 2023, Harmonie Mutuelle annonce la signature, ce 21 janvier, d'une extension de sa convention de partenariat pour faciliter davantage l'implication et l'engagement citoyen de ses salariés réservistes. Ces derniers auront désormais la possibilité de concilier, jusqu'à 20 jours par an, responsabilités professionnelles et engagement volontaire au sein de la réserve opérationnelle, soit bien au-delà du cadre légal actuel qui fixe à 10 jours la durée d'autorisation d'absence annuelle.



Crédit photo : S. D'Halloy pour Harmonie Mutuelle

De gauche à droite : **Alexandre Cabouche**, correspondant Garde nationale employeurs Ile-de France (SGGN) ; Lieutenant-Colonel **Serge Rayne**, chef du Bureau des Partenariats et des Relations Employeurs (SGGN) ; Général de brigade **Antoine Bréart-de-Boisanger**, secrétaire général adjoint de la Garde nationale ; **Pascal Pigot**, directeur général délégué d'Harmonie Mutuelle ; **Thomas Blanchette**, président d'Harmonie Mutuelle ; **Jean-Pascal Dannaud**, directeur sûreté et référent de la Garde nationale d'Harmonie Mutuelle.

Déjà partenaire de la défense nationale, Harmonie Mutuelle accompagne les salariés qui font le choix de s'engager aux côtés des 90 000 réservistes opérationnels des forces armées et de sécurité intérieure.

Par la signature de cette convention étendue avec la Garde nationale, Harmonie Mutuelle permet à ses salariés réservistes :

- **De consacrer jusqu'à 20 jours par an**, à leur mission d'intérêt général, sur leur temps de travail. Ils disposaient jusqu'alors de 16 jours par année civile.
- **D'être soutenus financièrement** : l'entreprise prend en charge l'intégralité du salaire pendant la période de réserve, à hauteur de 20 jours par an.

« *En qualité d'acteur mutualiste, nous sommes fiers de ce partenariat qui fait écho à une conviction forte : l'engagement individuel doit être encouragé et facilité par l'entreprise, en particulier lorsqu'il est mis au service du collectif. La signature de cette convention élargie avec la Garde nationale offre à nos salariés réservistes, et à ceux qui souhaitent s'engager dans cette démarche, une reconnaissance concrète de leur contribution citoyenne et des compétences acquises dans ce cadre. A travers cette convention, nous leur permettons de remplir sereinement leur mission, tout en assurant la continuité de leur activité professionnelle. », explique Pascal Pigot, directeur général délégué d'Harmonie Mutuelle.*

« *La Garde nationale est heureuse de compter Harmonie Mutuelle parmi ses 1 400 entreprises partenaires. A travers la signature de cette convention étendue, nous réaffirmons, avec notre partenaire Harmonie Mutuelle, les valeurs de solidarité, de responsabilité et de reconnaissance des engagements individuels au service de l'intérêt général, qui nous lient. », ajoute le Général de division (2S) François Xavier Poisbeau, Secrétaire général de la Garde nationale.*



À PROPOS DE LA GARDE NATIONALE

La Garde nationale est un acteur clé de la sécurité et de la souveraineté. Créée en 2016 en réponse aux attentats, la Garde nationale rassemble 90 000 réservistes opérationnels des forces armées et de sécurité intérieure. Près de 7 000 femmes et hommes sont engagés au quotidien sur le territoire national. Chaque jour, ils participent activement à la sécurité et à la défense des Français.

La Garde nationale répond à trois objectifs :

- Créer une dynamique qui dépasse les réserves de chaque composante ;
- Faciliter la démarche d'engagement, notamment celle de la jeunesse ;
- Valoriser cet engagement en favorisant la cohésion nationale et le développement de l'esprit de résilience.

La Garde nationale se constitue de 10 composantes issues du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur.



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

1^{ère} mutuelle santé de France, membre fondateur du Groupe VYV, et entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle protège près de 5 millions de personnes et garantit son engagement de redistribution : l'engagement 80/20 et le dividende Éco-santé. Elle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. Partenaire privilégié des entreprises et branches professionnelles, elle accompagne plus de 100 000 entreprises et 165 000 entrepreneurs dans la protection et le développement de leur capital humain.

Son ancrage territorial fort, soutenu par un collectif de 7 000 collaborateurs et élus, ainsi que par un réseau de près de 200 agences locales, lui permet d'agir concrètement au plus près des besoins. Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Au-delà de son rôle d'assureur, Harmonie Mutuelle se distingue par un modèle singulier alliant performance économique et impact sociétal. La mutuelle s'engage ainsi à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé à travers un mouvement collectif et pionnier : l'Éco-santé. Premier acteur hors équipementier à faire bouger les Français, elle promeut également les bienfaits de l'activité physique sur la santé, mentale et physique, à travers plus de 500 événements sportifs organisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Harmonie Mutuelle, Avançons collectif

Harmoniemutuelle.fr 



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé.

Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.



www.groupe-vyv.fr



CONTACTS PRESSE

Thomas Marko & Associés

Vincent Rocenovic vincent.r@tmarkoagency.com 06 95 33 79 11

Mathieu Massimi mathieu.m@tmarkoagency.com 06 12 55 17 07